17.02.2015 – 10:15 Uhr

# Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger: produits originaux au niveau de l'étranger, différence de prix encore grande pour les génériques

*Zoug (ots) -*

En novembre 2014, le niveau de prix des médicaments protégés par un brevet était équivalent à celui des six pays de comparaison. L'année précédente, la différence était encore de 5%. De même, les produits originaux tombés dans le domaine public sont pratiquement au même prix que la moyenne des pays de comparaison. Pour les génériques, la différence reste importante: 47%. C'est ce que montre la sixième comparaison de prix avec l'étranger réalisée en commun par santésuisse, Interpharma et vips.

D'après la comparaison de prix avec l'étranger présentée aujourd'hui à Berne, sur la base d'un taux de change utilisé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de CHF/EUR 1,29, les quelque 250 préparations originales brevetées figurant en Suisse dans la liste des spécialités et affichant le plus gros chiffre d'affaires ne sont pas plus chères que dans les pays étrangers comparables. L'année précédente, la différence était encore de 5% (pour un taux de change de CHF/EUR 1,27). Les vagues de réduction des prix de 2012, 2013 et 2014 ainsi que d'autres réductions ont au total entraîné des économies de 795 millions de francs.

Pour Thomas Cueni, secrétaire général d'Interpharma, il est parfaitement clair que «les payeurs de primes ont bénéficié des vagues de réduction de prix régulières et vont continuer à en bénéficier. Il ne s'impose donc pas de prendre des décisions précipitées en raison de la force actuelle du franc. Ce d'autant moins que les prix suisses sont encore inférieurs au niveau de l'Allemagne et que l'industrie pharmaceutique est la principale branche d'exportation en Suisse, dont dépendent directement et indirectement 180 000 emplois dans notre pays». Thomas Binder, directeur de vips, ajoute: «Des prix européens, mais des coûts majoritairement suisses, ceci n'est plus acceptable pour les entreprises pharmaceutiques travaillant en Suisse. Il faut que le prix des médicaments revienne en Suisse à un niveau adéquat». Verena Nold, directrice de santésuisse, affirme au contraire: «L'abandon du taux plancher pour l'euro a montré que nous avons besoin d'urgence d'instruments permettant d'adapter le prix des médicaments de manière souple. Les prix doivent encore être corrigés à la baisse. Nous devons à nos payeurs et payeuses de primes de répercuter sur eux les bénéfices apportés par le taux de change».

Pour ce qui est des médicaments dont le brevet est arrivé à échéance ainsi que des génériques, la comparaison de prix se base sur les quelque 230 substances actives générant le plus fort chiffre d'affaires. De même que l'année précédente, le prix des produits originaux tombés dans le domaine public n'était que d'1% supérieur à la moyenne des pays de comparaison. S'agissant des génériques en revanche, la différence de prix de 46% en 2013 s'est encore creusée, atteignant 47% en 2014. Cela signifie que, dans les pays de comparaison, les génériques coûtent en moyenne moitié moins qu'en Suisse.

Interpharma, vips et santésuisse s'accordent à dire que les vagues régulières de réduction des prix ont porté leurs fruits au niveau des produits brevetés et vont continuer à générer des économies à l'avenir. En particulier vu les variations récentes du taux de change, il est important que le nouveau système de fixation des prix, qui n'entrera pas en vigueur avant le mois de juin, représente une solution solide pour le processus futur de fixation et de réexamen des prix. Il faut en particulier qu'il tienne compte, non seulement des prix pratiqués à l'étranger, mais aussi de l'utilité des médicaments.

C'est déjà la sixième fois que l'association faîtière de l'assurance-maladie santésuisse et les associations de branche de l'industrie pharmaceutique (Interpharma, vips) réalisent conjointement une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. À cet effet, les prix de fabrique pratiqués en Suisse en novembre 2014 pour les médicaments brevetés et pour ceux tombés dans le domaine public ainsi que pour les génériques ont été comparés avec ceux d'Allemagne, d'Autriche, du Danemark, de France, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

Contact:

Thomas Binder, directeur de vips, tel. 079 321 86 90
Thomas B. Cueni, secrétaire général d'Interpharma, tel. 079 322 58 17
Verena Nold, directrice de santésuisse, tel. 079 291 06 04

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100768650 abgerufen werden.